

COMMUNE DE SAINTE AGNES
PROCES VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal de Sainte-Agnès s'est assemblé à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert FILIPPI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrage exprimés : 15

PRESENTS :

M. Albert FILIPPI, M. Gérard HUGON, Mme. Evelyne IMBERT, M. Christophe ZAZZERA, M. Hervé DELLERBA, Mme. Sandrine KREMER, Mme. Marie-Claire HUGON, M. Patrick BERGOGNE, M. Giovanni FLORIO, M. Thomas YVART, Mme. Audrey MAUFFAIT.

REPRESENTES :

Mme. Elodie BUTEZ représentée par Mme. Evelyne IMBERT,
M. Christophe BARELLI représenté par M. Hervé DELLERBA,
Mme. Lina LUCIANI représentée par Mme. Marie-Claire HUGON,
Mme. Monica SENAFE représentée par M. Thomas YVART.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Giovanni FLORIO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Début de séance à 18H45

Délibération n° 45/2026 : Aide en faveur de l'amélioration électrique 2026 - Demande de subventions.

Rapporteur : Hervé DELLERBA

Pour des questions de sécurité, la commune se doit d'investir dans l'amélioration électrique des bâtiments communaux.

Le premier concerne un logement communal situé 22 place de la Mairie au village, parcelle C 885, propriété de la Commune avec bâti, constitué d'une pièce, d'un WC, salle de bain et d'une cuisine. Avec le souci constant de loger en urgence des habitants dans le besoin, la commune se doit d'investir dans la réfection électrique de cet appartement, c'est-à-dire, par l'installation de 7 prises électriques, 1 de télévision, d'une prise téléphone 8 plots, 3 double d'allumage, 1 simple d'allumage, de sorties de câbles pour les chauffages et d'une saillie prise simple pour la cuisine et de deux chauffages radiants en fonte ALU 2000 W.

Le second est constitutif d'installation de nouveaux blocs autonomes dans la Mairie, 102 place Saint Jean, à l'école Charles IMBERT, 220 avenue Saint Michel, le Fort de la ligne Maginot situé au village, parking sud. Le devis des travaux prévoit 15 blocs autonomes neufs.

Le troisième concerne la Salle Saint Jean sous la Mairie, au 102 place Saint Jean, parcelle D 2638, propriété de la commune avec l'installation d'un tableau de distribution, de 6 prises de courant Legrand, et la pose de câble RO2V 5g.5 mm2.

Le quatrième consiste à des améliorations du système électrique à l'école Charles IMBERT qui suit les recommandations de notre service sécurité ; isolation des canalisations dans les boîtes de jonction, des blocs autonomes et une mise à la terre des ossatures du faux-plafond.

Le cinquième est une intervention sur le local loué aux infirmières libérales qui couvrent le secteur de Sainte Agnès dans sa totalité. Les travaux sur le bâtiment prévoient une isolation en laine de roche et l'installation d'un split HEIWA 2.5 d'un compresseur 1 sortie HEIWA, avec la création d'une alimentation frigorifique cuivre 1/4- 3/8 avec une alimentation électrique système clim et disjonction, comprenant le lot de fourniture connectique pièces et main d'œuvre, pour un accueil qualitatif des malades.

Le montant total des travaux s'élève à 10 235.98€ H.T soit 12 205.17 € TTC, répartition ci-après :

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL PART
			30,00%	70,00%	COMMUNE
	H.T.	T.T.C.	H.T.	H.T.	TTC
Chauffages electriques appartement village	780,00	858,00	234	546	624
Blocs autonomes mairie	1709,45	2051,34	512,84	1196,62	1538,5
Installation électrique fête de la SAINT JEAN	3424,00	4108,80	1027,2	2396,8	3081,6
appartement village prises electriques	600,00	720,00	180	420	540
Travaux électriques Ecole Charles IMBERT	1055,86	1267,03	316,8	739,1	950,27
Isolation laine de roche chalet	416,67	500,00	125	291,67	375
Clim réversible chalet	2250,00	2700,00	675	1 575,00	2025
Totaux	10 235,98	12 205,17	3 070,80	7 165,19	9 134,37

Un dossier de subvention au Conseil Départemental pour 30 % du montant total H.T.

Les 70 % restants seront à la charge de la Commune.

18H53 : Christophe ZAZZERA a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

18H55 : Christophe ZAZZERA est revenu dans la salle après le vote.

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès du Conseil Départemental suivant le plan de financement prévisionnel.

Délibération n° 46/2026 : Travaux Aménagement Bâtiments Communaux 2026 - Demande de subventions.

Rapporteur : Giovanni FLORIO

La Commune de Sainte-Agnès porte une attention particulière à l'entretien de ses bâtiments patrimoniaux. L'église Saint-Michel des Cabrolles est un véritable joyau architectural, construite au XVIII^e siècle. Cette église est un témoignage remarquable de l'Art Baroque Français.

La Commune de Sainte-Agnès sollicite aujourd'hui, le Conseil départemental, l'état, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour une subvention, dotations, et fonds de concours permettant ces travaux, ainsi que la réfection à l'identique en remplaçant 140 tuiles anciennes canales. Cette église est située sous l'école Charles Imbert.

Le chantier comprend la mise en place de protections sécuritaires et du stockage pour le bon déroulement des travaux. La fourniture, le montage et démontage d'un échafaudage de 10 x 11 mètres, incluant sa stabilisation sur les règles de sécurité en vigueur sur le côté droit correspondant au jardin attenant, et ensuite le démontage et le remontage de l'échafaudage sur le côté donnant sur l'école, enfin tout le travail de remplacement des tuiles endommagées.

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	CARF	DEPARTEMENT	DETR	COMMUNE	TOTAL PART
			25,00%	30,00%	20,00%	25,00%	COMMUNE
	H.T.	T.T.C.	H.T.	H.T.	H.T.	H.T.	TTC
refection toit de l'Eglise Saint Michel des Cabrolles	8640,00	10368,00	2160	2592	1728	2160	3888
Totaux	8 640,00	10 368,00	2 160,00	2 592,00	1 728,00	2 160,00	3 888,00

Il est demandé à la Communauté d'agglomération de la Riviera Française un fond de concours de 25%, une subvention au Conseil Départemental de 30% et une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 20%, pour une part Communale de 25%.

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès de la CARF, du Conseil Départemental et de l'Etat suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Délibération n° 47/2026 : Valorisation village 2026 - Travaux de sécurisation et aménagement du jeu de boules - Demande de subventions.

Rapporteur : Thomas YVART

La Commune de Sainte Agnès compte parmi les Plus Beaux Village de France. Cette année 2026 la commune poursuit ses aménagements en vue de la valorisation de son village.

Sainte Agnès offre tant à ses habitants qu'aux touristes qui y séjournent des infrastructures qui permettent d'améliorer son cadre de vie.

La Collectivité axe ses investissements sur la réfection du jeu de boules, la sécurisation de rues par la pose de mains courantes, par la signalétique de voirie en terre cuite de personnages constitutifs d'un engagement sans faille pour la Commune et son village.

La commune propose un plan de financement pour un total HT de 4 083.35 € soit 4 900.00 € TTC suivant le tableau ci-dessous.

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	DEPARTEMENT	CARF	COMMUNE	TOTAL PART COMMUNE TTC
	H.T.	T.T.C.	30%	35,00%	35,00%	
				H.T.	H.T.	
refection du jeu de boule	583,34	700,00	175	204,17	204,17	320,83
Mains courantes Traverse lubagon, St Charles, Rue Comtes leotardi	3333,34	4000,00	1000	1166,67	1166,67	1833,33
panneaux JC ROSIER et Désiré REVEL	166,67	200,00	50,01	58,33	58,33	91,66
Totaux	4 083,35	4 900,00	1 225,01	1 429,17	1 429,17	2 245,82

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,

- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement, opération 115 aménagement village.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès du Conseil départemental et de la CARF suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

La séance est levée à 19H10.

Ainsi fait et délibéré, le 5 Juin 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Albert FILIPPI

